

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmis au représentant de l'Etat

le 27 mars 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 25 et 26 mars 2013**

**2013 DPE 25** Création d'une association ayant pour objet de favoriser le dialogue entre les chercheurs et les acteurs opérationnels concernés par la gestion du cycle de l'eau en Île-de-France ; proposition d'adhésion.

**M<sup>me</sup> Anne LE STRAT, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du 12 mars 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande d'approuver la création d'une association et l'adhésion de la Ville de Paris ;

Sur le rapport présenté par M<sup>me</sup> Anne LE STRAT au nom de la 4<sup>ème</sup> Commission,

#### **Délibère**

Article 1 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à accepter la création d'une association ayant pour objet de favoriser le dialogue entre les chercheurs et les acteurs opérationnels concernés par la gestion du cycle de l'eau en Île-de-France.

Article 2 : La Ville de Paris, représentée par Monsieur le Maire de Paris, est autorisée à adhérer pour l'année 2013 à cette association.

Article 3 : La cotisation annuelle exigible pour l'adhésion de la Ville de Paris sera imputée à hauteur de 5 000 euros au chapitre 011, article 6281 de la section d'exploitation du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2013.